



UNION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX de l'EDUCATION NATIONALE  
DELEGATION de GRASSE et VAL de SIAGNE

Siège social : 19 Chemin de la Chapelle St Antoine  
06130 Grasse - Tél : 04 93 70 60 87 – 06 83 08 78 33

## Compte rendu de l'ASSEMBLEE TRIMESTRIELLE du

samedi 22 juin 2019 à 9H30 à CAUSSOLS  
salle du conseil municipal située sur la place du village (place Maurice  
DEREGNAUCOURT) à côte de la mairie et de l'école,

### **DDEN Présents :**

A COMPLETER

JE SUIS DANS LE CANTAL ET JE N'AI PAS LA FEUILLE DE PRESENCE EMARGEE AVEC MOI

**Absents excusés :** les autres DDEN de la délégation de Grasse Val de Siagne

### **Accueil :**

Un grand merci à Chantal Martucci qui a organisé cette assemblée et nous accueille dans la salle de la mairie de Caussols avec café et biscuits.

Michelle Messin nous remercie d'être venus nombreux et laisse la parole à Monsieur Frédéric Grogard (délégation Ecole et Accueil de Loisirs) l'Adjoint à l'Education de la commune de Caussols qui nous présente l'école : une première classe unique a été créée en 1996 puis une 2ème classe en 2009. A ce jour 33 élèves y sont répartis qui vont de la petite section maternelle au CM2. Un nouveau projet est en cours et permettra de rassembler les deux classes sur le même niveau inférieur du bâtiment scolaire avec création d'un dortoir. L'école fonctionne sur un rythme de 4 jours 1/2, les activités périscolaires se déroulent le mardi après midi. Monsieur Grogard après nous avoir remercié pour notre action de médiateur et notre soutien à l'élaboration de projets nous souhaite une bonne réunion.

Le compte rendu de la précédente assemblée générale et trimestrielle du 1<sup>er</sup> février 2019 au Tignet est adopté à l'unanimité

### **Actualités depuis la dernière assemblée trimestrielle du 1er février 2019 au Tignet :**

- échos de nos écoles : comme toujours, compte tenu de l'étendue géographique de notre délégation, nous avons privilégié les écoles du **Hauts Pays** pour cette 3ème rencontre :

Sylvie Marquis la coordinatrice du RRE (Réseau Rural d'Education) qui nous fait le plaisir d'être parmi nous, malgré l'immobilisation d'un pied suite à une malencontreuse chute, nous informe des changements prévus pour les directions des écoles du Haut Pays

- Valderoure : L'enseignant nommé sur le poste à la rentrée 2018 ne s'est pas présenté ; une remplaçante a été affectée pour l'année scolaire. Il faut trouver un remplaçant à titre définitif (avec

le risque de la perte de l'indemnité kilométrique pour les déplacements jusqu'au village, s'il est nommé à l'année).

- Thorenc : l'Institutrice du cycle 3 est mutée à Breil sur Roya.

Pas de problème, la cour vient d'être fermée par un portail, la rehausse de la clôture est prévue. Les enfants sont plus calmes, la présence d'un poulailler dans la cour canalise leur intérêt.

- St Auban et Briançonnet : Après un léger différent entre les deux enseignantes au sujet de la répartition des élèves qui est à présent réglé, l'école de St Auban redevient une école maternelle qui accueille des très petites sections.

Un projet «Forêt » sorties Nature et découverte du paysage est en élaboration avec le PNR, le syndicat mixte de Gréolières et l'Audibergue et la CAPG pour les 8 écoles du Haut Pays. Un planétarium itinérant, en structure gonflable va être utilisé pour l'observation des étoiles.

Le projet LILO, qui est un moteur de recherche, avec l'ADERRE n'a pas abouti.

- Caussols : Le projet ENIR (Ecoles numériques innovantes et ruralité) qui consiste à une aide financière du Ministère de l'Education Nationale à hauteur de 50 % pour l'achat de matériel informatique a été validé. Une convention Mairie et Académie de Nice doit être signée par le recteur pour pouvoir débloquer les fonds. Depuis le 13 juin, envoi de son dernier mail, le Maire n'a plus eu de nouvelle de M. Béguin, correspondant de la DANE (Direction Académique au Numérique Éducatif) avec qui il doit signer la convention. Henri Boné, DDEN affecté à l'école de Caussols, va prendre contact avec cette personne ainsi qu'avec M. Giraud délégué académique au numérique en charge du suivi du dossier. Nous enverrons un courrier à l'UD si rien ne se passe.

Sylvie Marquis nous informe que les enfants scolarisés à domicile sont en augmentation dans le haut pays et notamment :

- 30 enfants sur la Circonscription de Grasse

- 20 enfants sur la Circonscription de Val de Siagne

Ce sont les familles qui se déclarent auprès de l'Education Nationale . Une vérification annuelle des acquis du niveau scolaire et de la socialisation de ces enfants est effectuée par les conseillers pédagogiques, l'intervention d'une assistante sociale.

Mais il peut y avoir des enfants non signalisés par leur famille pour ce type de scolarisation. Alors quid de leur suivi ? Dans les grandes villes cette détection est plus difficile à faire que dans les zones rurales où le maire connaît ses administrés.

### **Actions de la délégation**

- Mise au point de notre liste des DDEN :

Deux écoles de Mougins restent à pourvoir. Jean Doussy (excusé ce jour) nous présentera lors de la prochaine rencontre, M. Gérard MOUCHARD , DDEN de Houilles/Chatou (UD des Yvelines) qui vient de s'établir à Peymeinade et qui pourrait être affecté à une de ces écoles.

Gilou (Gilberte Russeil-Vermersch) se propose de s'occuper des deux écoles du Hauts-Pays, Cipières et Gréolières, qui dépendent maintenant depuis 2 ans, de la circonscription de Valbonne, mais qui n'ont pas eu d'affectation de DDEN par manque de membres dans cette Association Locale. Notre délégation avait pu durant des années, alors que ces communes était sur la

circonscription de Grasse, tisser de bons rapports qu'il faut pouvoir sauvegarder. ( à noter que la commune de Cipières nous a octroyé une subvention 2019 de 70€ en augmentation des autres années)

- Communication : Michelle Messin a envoyé un texte destiné à nous faire connaître au Kiosque qui le fera paraître au mois de Septembre à la rubrique «infos-communiqués».

Chantal Martucci s'occupe de contacter la responsable du journal municipal de Peymeinade et Gilbert Lerda va faire de même avec celui de Mougins. Michelle leur transmettra le texte à faire paraître.

Forum des Associations : Pour Peymeinade et St-Vallier, Chantal et Malik Aber, qui ont tenu un stand en septembre 2018, se proposent à nouveau selon les dates de ces forums.

Michelle doit voir les conditions pour être présents sur Grasse, et a l'accord de s'inscrire même si le stand sera payant. Il faudra, par contre, avoir des DDEN disponibles ce jour là.

Prévoir la commande d'un kakémono présentant les actions des DDEN.

- Présentation vidéo des rapports de visite 2018-2019 : Remerciements à Jean Doussy qui nous a envoyé le bilan des statistiques des rapports et des commentaires par l'ensemble des DDEN de l'UD. Il fera celui spécifique à notre délégation ultérieurement.

- Trésorerie :

Chantal Martucci, notre trésorière, remercie les DDEN de la Circonscription d'avoir réglé la cotisation 2019 dans les temps, cela a facilité son travail. Elle a encaissé 970 € de subventions (bonne surprise : Cabris vient de verser 100 €) et elle reste en attente des 730€ de celle de Grasse (la convention a été signée). En ce qui concerne les dépenses, elle a reversé à l'UD 971 € des cotisations. La mairie de Mouans-Sartoux demande une caution de 1 100 € pour la location de la salle lors de nos « Bujreaux », chèque qu'elle nous restitue à la fin de l'année, sans l'avoir encaissé au préalable.

1 000€ de réserve sont à utiliser pour l'action dans les écoles : Michèle Boné suggère d'aider l'école de Roses de Mai qui veut créer une bibliothèque avec prêt de livres. Jacqueline Villeneuve propose l'utilisation d'un logiciel «Biblio puce» pour gérer son fonctionnement.

Le solde bancaire est de 6 978 € au 20 juin. Il n'est pas très bon de thésauriser tant d'argent sur notre compte, ceci vis à vis des municipalités qui nous octroient des subventions, et peuvent diminuer leurs dons s'ils considèrent que nous sommes déjà bien dotés.

La réflexion va être engagée pour l'utilisation de 5 000 € vers une action globale pour les écoles, afin d'être lisibles au niveau des communes qui nous subventionnent et par rapport aux parents d'élèves sensibles à notre action. Cela peut favoriser le recrutement de nouveaux DDEN. Chaque DDEN y réfléchira et des propositions seront faites à notre AT de rentrée du 18 octobre, pour prise de décision,

IPCS : Les DDEN ont remis le livre de Michel Thomas lors des Conseils d'Ecole aux directeurs. Ce manuel a été bien accueilli et cette remise a été consignée dans les comptes rendus des conseils.

A Vence Michel Mary a contacté le SDIS qui a organisé une formation IPCS pour les enseignants de son école. A la fin de la session, il a remis le livre au directeur.

Les mairies organisent en général les formations IPCS du personnel pendant les heures de travail. Pour l'Education Nationale, elles ont lieu le mercredi, hors temps scolaire, et la participation du corps enseignant est moins importante.

M.Berriaux a évoqué lors d'une réunion du RRE la possibilité de faire ces formations pendant les journées de concertation pédagogique. Les DDEN lui poseront la question de leur programmation à la rentrée.

- Commissions de sécurité : Jean Marc n'annonce pas de changement des dates des commissions déjà établies.

- Visite de Fénelon : Pas de suite à la demande de l'UD auprès de l'IA pour la démarche à suivre pour effectuer ces visites. Claudine rappelle que c'est à la délégation de la circonscription concernée par l'école privée de nommer les DDEN qui effectuent la visite.

- Carte scolaire :

Suppression de classes à GAMBETTA Elémentaire, DRACEA , PRA D'ESTANG

Maintien à Henri Wallon Maternelle

Fermeture à la Maternelle St Exupéry et une ouverture à l'Ecole Elémentaire dans les locaux de la Maternelle, mais qui dépendra de la direction Elémentaire

Réouverture à Spéracèdes

On constate une baisse de population des Alpes Maritimes au profit du Var.

### **Vie de l'Union départementale**

Les timbres de cotisations de 2019 restent à venir

- Le site à visiter : <http://www.dden.fr/> - adhérents 06 (mot de passe : dden06-06)

### **date à retenir :**

AT du 18 octobre 2019 - déjà l'organisation se met en place :

Jacqueline VILLENEUVE propose Plascassier et Félix GANDON St Claude

Il faut voir avec Christian LAVAUX, excusé ce jour, qui s'était proposé pour organiser le repas au LEP DE CROISSET à Grasse et pourrait nous proposer une présentation sur le handicap et les classes ULIS (inclusion scolaire)

La séance est levée à 12H30 et nous nous retrouvons DDEN, conjoints et membres honoraires, pour un repas amical, à l'Auberge de Caussols

*La secrétaire de séance  
Denise TETE*

*La Présidente  
Mme Michelle MESSIN*

*L'association Union des délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes porte à votre connaissance que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est depuis le 25 Mai dernier le cadre européen de traitement et de circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer. L'association Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UD DDEN06) a un intérêt légitime à utiliser l'adresse e-mail ou postale renseignée lors de votre adhésion pour vous envoyer des informations, des convocations. Cet intérêt légitime ne vient en aucun cas porter atteinte à vos droits et libertés. Vous avez la*

*possibilité de vous opposer à tout moment à l'envoi de toute lettre d'information, des convocations. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition et au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Président de l'association à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Association UD DDEN06 chez Madame Michèle MATRINGE, 14 Rue RIBOTTI 06300 NICE, ou à l'adresse e-mail suivante : [secretariat.ud06@dden.fr](mailto:secretariat.ud06@dden.fr)*